

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Comptabilité et fiscalité 3			
Code	ECCM2B13CPF3	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be) Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable,

- d'établir la déclaration IPP et déterminer l'impôt;
- d'analyser et d'expliquer le code des sociétés pour les SPRL et sociétés coopératives;
- de journaliser toute écriture relative au métier de comptable;
- de traiter les données internes de l'entreprise en vue de l'élaboration des prix de revient;
- de traiter des opérations spécifiques en matière de TVA et d'établir la déclaration TVA sur base de cas concrets

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B13CMF3C Comptabilité générale et approfondie	48 h / 4 C
ECCM2B13CPF3A Comptabilité de gestion	48 h / 4 C
ECCM2B13CPF3B Contrôle et révision	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B13CMF3C Comptabilité générale et approfondie	40
ECCM2B13CPF3A Comptabilité de gestion	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité générale et approfondie			
Code	3_ECCM2B13CMF3C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage représente la continuité des acquis de première année.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage a pour but de compléter et d'approfondir la formation comptable commencée en première.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Ecritures comptables spécifiques (de la classe 0 à 5)
- analyser et enregistrer les opérations telles que les réserves immunisées, les impôts différés...
- opérations impliquant les comptes de droit et d'engagement.

Démarches d'apprentissage

leçons magistrales exposées au travers de nombreux exemples et séances d'exercices sur base de cas concrets

Dispositifs d'aide à la réussite

possibilité de remédiation

Ouvrages de référence

Néant

Supports

syllabus de théorie et d'exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

Sur base d'un examen écrit, les étudiants seront évalués sous forme d'exercices à journaliser

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité de gestion			
Code	3_ECCM2B13CPF3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette AA est de former les étudiants au calcul du coût de revient et du résultat analytique par la méthode des coûts complets.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable d'organiser l'information et de respecter la logique des étapes permettant de mener à bien le calcul des coûts et de déterminer le coût de revient et le résultat analytique par la méthode des coûts complets.

- 1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 2.4. Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises.
- 3.4. Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion.
- 4.6. Optimiser le système d'information comptable.
- 5.1. Mettre en place des outils de gestion des flux d'informations économiques et comptables (collecter les informations, classer et archiver les documents...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les types de charges.
2. L'analyse des charges par destination.
3. Les comptes de la CG.
4. Les différences de traitement comptable.
5. L'évaluation et la comptabilisation des encours et des produits dérivés.
6. Les emballages en CG.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Approche par situation-problème.
- Approche déductive.
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance de questions-réponses.
- Exercices supplémentaires avec les solutions à disposition des étudiants sur E-connected.

Ouvrages de référence

- Maton E., *Comptabilité de gestion*, Ed. Lextenso.
- Goujet C. et Raulet C., *Comptabilité de gestion*, Ed. Dunod.
- Abécassis S., *Exercices corrigés de comptabilité analytique*, ED. Aengde-Ciet.

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus (théorie et exercices).
- Notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Contrôle et révision			
Code	3_ECCM2B13CPF3B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le volet consacré à la gestion de l'entreprise par la compréhension du management des risques de l'entreprise et de son contrôle externe et interne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de comprendre la gestion des risques de l'entreprise et de comprendre le contrôle externe, le contrôle interne et la révision des comptes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Notions de risque et hiérarchisation
- Notions de contrôle interne : rôle dans l'entreprise, missions, études des processus de l'entreprise, fondamentaux du contrôle interne
- Audit externe : rôle du réviseur, déontologie et IRE, techniques d'audit, démarche d'audit, audits des rubriques comptables
- Révision des comptes : Techniques de révision des comptes.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Présentation PowerPoint ponctuée d'exemples pratiques
- Notions théoriques entrecoupées d'exemples
- Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Présentation PowerPoint, illustrations de cas réels et d'articles de presse d'actualité.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).